

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSÉS : M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires, M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, M. DOMÈGE, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 19 - RESSOURCES - PERSONNEL.
EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION AU SERVICE URBANISME OPERATIONNEL

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement de l'action de la Communauté en matière d'urbanisme opérationnel et de grands aménagements urbains, il est proposé la création d'un emploi de chargé de mission.

Les missions essentielles de ce poste seraient les suivantes :

- préparer et mettre en œuvre des projets d'aménagement urbains, en partenariat avec les Communes et les divers intervenants dans les opérations d'aménagement ;
- contribuer à la réflexion préparatoire aux opérations d'urbanisme ;
- participer à la définition des orientations ;
- proposer un choix d'outils opérationnels d'aménagement ;
- piloter la réalisation des opérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 16 NOV. 2009

Publié le 16 NOV. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,



De formation supérieure à dominante technique (urbaniste, ingénieur, aménageur), cet emploi nécessite une expérience réussie dans le pilotage de projets urbains complexes, fondée sur une méthodologie, une rigueur et un sens de l'organisation avérés.

Compte tenu de la nature des fonctions correspondantes et des compétences particulières requises pour ce poste, cet emploi de catégorie A pourra être pourvu par un agent non titulaire recruté par voie contractuelle, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération de cet emploi sera rattachée à la grille du grade d'ingénieur principal, selon expérience dans ce type de fonctions, avec possibilité d'octroi du régime indemnitaire correspondant, plus prime de fin d'année.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir créer l'emploi de chargé de mission au service urbanisme opérationnel et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

